

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE VALERIA MOZZETTI ROHRSEITZ, BAPTISTE CONTI, LUCIA SUVÁ, RÉMI FOUNOU ET MARGARETH RUCHTI « RÉAMÉNAGEONS NOS COURS D'ÉCOLES »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 1^{er} mars 2021, votre Conseil prenait connaissance du postulat de Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux (Valeria Mozzetti Rohrseitz, Baptiste Conti, Lucia Suvá, Rémi Founou et Margareth Ruchti) invitant la Municipalité à étudier le réaménagement de l'ensemble des cours d'écoles de Rolle, d'analyser la possibilité de créer des espaces verts et de mettre en place des infrastructures répondant de manière plus appropriée aux besoins des écoliers et des habitants, tout cela en tenant compte du réchauffement climatique.

1 INTRODUCTION

En préambule, la Municipalité partage le souci des postulants en matière de réaménagement des cours de nos écoles.

En effet, la prise en compte des enjeux environnementaux se généralise à l'ensemble des espaces urbanisés et à différentes échelles. Les sites scolaires sont actuellement très minéralisés. Leur végétalisation permet de répondre à la fois aux préoccupations environnementales (biodiversité, climat) ainsi que sociales (cadre de vie, santé), tout en sensibilisant les générations futures à la nature et à ses bienfaits. La végétalisation des écoles contribue également à renforcer les réseaux écologiques en milieu construit. Cette problématique fait d'ailleurs partie prenante des constats ayant amené à élaborer un Plan climat et y sera donc intégrée.

De plus, ces cours d'écoles ne sont pas uniquement des préaux répondant aux besoins scolaires, mais également des espaces publics de quartier. Repenser ces espaces représente une opportunité pour offrir des emplacements de jeux et de convivialité en dehors du temps scolaire pour la population du quartier.

Si, techniquement, un chantier d'aménagement de places de jeux ou de réaménagement des préaux n'est pas très compliqué, le nombre d'acteurs gravitant autour de ces espaces scolaires est important et leurs intérêts peuvent diverger. Il y a donc lieu d'élaborer des projets en regroupant les différents acteurs pouvant jouir de ces espaces publics. En effet, il s'agit d'intégrer notamment les besoins et contraintes allant de :

- l'entretien par la conciergerie ;
- le respect des normes de sécurité ;
- le besoin physiologique des enfants ;
- la mise à disposition d'éléments naturels (à des fins pédagogiques, climatiques et urbanistiques).

Afin d'avoir une vision de l'ensemble, vous trouverez dans le document ci-joint les plans de l'état actuel des 3 périmètres scolaires nous occupant, à savoir :

- Collège des Buttes
- Collège du Martinet
- Collège du Maupas

Les surfaces pouvant être dédiées aux nouveaux aménagements paysagers sont les suivantes :

- Collège des Buttes : env. 1'300 m²
- Collège du Martinet : env. 4'000 m²
- Collège du Maupas : env. 800 m²

Toutefois, il est important de préciser qu'un accès (véhicules) doit impérativement être conservé, notamment en cas d'intervention des services de secours (ambulances, pompiers, etc).

Pour information, les recommandations éditées par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture vous sont exposées ci-après :

La végétation existante doit être conservée dans la mesure du possible. La réalisation d'espaces verts arborisés de qualité (création de zones ombragées), des aménagements en faveur de la biodiversité (haies, vergers, nichoirs, points d'eau) et d'un potager sont fortement recommandés, notamment pour leur apport environnemental et pédagogique. Lorsque le site est en relation avec une zone de verdure ou à proximité d'une telle zone, ces surfaces peuvent être adaptées.

2 RÉPONSE AU POSTULAT

Dans le but de proposer des réaménagements des cours d'écoles de manière pertinente et reprenant les différents besoins et enjeux, il est envisagé deux temps d'actions : à court et à moyen terme.

Le préau du Collège du Martinet ne fait pas partie de la présente réflexion car il est régi par ENJEU.

Les mesures suggérées ci-après seront discutées préalablement avec la Direction des écoles.

2.1 MESURES À COURT TERME

Afin de proposer rapidement des nouveaux aménagements paysagers permettant de répondre aux besoins de nature et de biodiversité, il est envisagé de procéder à la pose de plusieurs arbres en pot ainsi que l'aménagement de quelques potagers urbains. Toutefois, ces réalisations devront être mises en oeuvre en accord avec les règles sécuritaires en lien avec les établissements scolaires.

2.2 MESURES À MOYEN TERME

Dans un second temps, une démarche participative permettra de recueillir l'entier des besoins et contraintes des usagers actuels et futurs de ces espaces. Cette dernière devra déboucher sur un projet paysager concret ayant des éléments pouvant être « co-construits », notamment par les enfants (chantier participatif). Il s'agira de traiter l'ensemble de la cour comme un territoire accessible non seulement aux enfants, mais également aux autres usagers hors de l'horaire scolaire. Ces futurs espaces de rencontre devront être des points repères dans l'archipel d'espaces publics rollois.



Les objectifs principaux de cette végétalisation seront les suivants (tiré de la Fiche D12 de la boîte à outil Nature et Paysage de la Direction générale de l'environnement) :

- promouvoir une démarche environnementale durable dans les aménagements scolaires ;
- intégrer les aménagements extérieurs comme supports pédagogiques pour sensibiliser élèves et grand public à l'environnement et à la biodiversité ;
- offrir des espaces extérieurs végétalisés conviviaux aux utilisateurs hors temps scolaire et apporter une nature qualitative de proximité ;
- améliorer la santé publique et la qualité de vie en participant à la lutte contre les îlots de chaleur urbains et la pollution atmosphérique.

Un préavis en lien avec ces mesures à moyen terme sera déposé dans le courant 2023.

2.3 MESURES EN PARALLÈLE

Alimentant et suivant de près ces projets, le renforcement de la biodiversité pour l'adaptation aux changements climatiques fera partie intégrante du futur Plan climat. Ces projets de végétalisation des cours d'écoles pourront en être des projets phares.

3 CONCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ

Forte de ce qui précède et dans le prolongement des actions que la Ville de Rolle mène en faveur du développement durable, la Municipalité propose de réaliser, dans un premier temps, des aménagements provisoires sur les cours d'écoles, puis de lancer une approche plus complète grâce, d'abord, à une démarche participative associant élèves, enseignants, équipe de direction, personnel technique, parents et habitants du quartier.

La Municipalité est donc très active sur ces questions qui feront l'objet d'une réflexion approfondie afin de permettre une facilitation et une sécurisation des différents aménagements dans la ville.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité prie Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de prendre acte de sa réponse et invite le Conseil communal à bien vouloir l'approuver.

Adoptée par la Municipalité en séance du 14 février 2022.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire a.i.



Tu Wüst

Annexe : document plans 3 périmètres

